



Adveniat regnum tuum. Dieu protège la France! Mar. 18 juin. — SS. MARC et MARCELLIEN. LUNDI 17 JUIN 1912.

La journée

M. Poincaré a inauguré, dimanche, un monument à M. Magnin, ancien sénateur et régent de la Banque de France. Le Comité de la Fédération nationale des inscriptions maritimes a déclaré se solidariser avec les grévistes de Havre. M. Fallières a présidé la fête des mutualistes français. Malgré la tempête, la première journée du meeting d'Anjou a eu lieu. Pour la deuxième journée, 16 aviateurs, seuls ou accompagnés par des passagers ont pris l'air pour une épreuve de consolation. Lundi a recommencé, au Palais-Bourbon, le débat relatif à la réforme électorale, sur la base d'un nouveau texte présenté par le gouvernement. Le personnel de la résidence à Fes est définitivement constitué. Le colonel Gouraud a quitté Fes. Elle a reçu déjà quelques soumissions. M. Canalejas a déclaré que les négociations marocaines faisaient de grands progrès. Le gouvernement russe, inquiet des armements navals allemands, demandera à la prochaine Douma de voter un crédit permettant de construire deux escadres pour la Baltique. Les Turcs prétendent avoir battu les Italiens à Homs le 12 juin. Il paraîtrait qu'un article de la Triple-Alliance s'oppose à l'action italienne dans la mer Egée. Le khédive d'Egypte a quitté Vienne pour Paris et pour Londres. On croit qu'il est chargé de propositions destinées à mettre fin à la guerre italo-turque. Le Sénat portugais a résolu de maintenir la légation près du Saint-Siège. M. Roosevelt, venu à Chicago pour soutenir sa candidature devant la Convention républicaine, a été accueilli en César par la population. On dément officiellement que Georges V n'ait rencontré cet été avec Nicolas II. Le Sénat hongrois a voté les lois militaires. Le cardinal-archevêque de Paris bénit seize maisons ouvrières à Pantin. Dimanche, S. Em. le cardinal Amette a béni seize maisons ouvrières à Pantin. Une assistance des plus nombreuses a acclamé le prélat qui s'est rendu à pied de l'église à la cité nouvellement construite. M. Bour, le président de la Société « Le Foyer des Quatre-Chemins », a donné lecture d'un rapport aux termes duquel les 16 pavillons construits par la Société sont habités par une population de 105 personnes. L'œuvre a nécessité en tout une somme de 160 000 fr., environ, produite par la réunion du capital de la Société (90 000 fr.) et des fonds d'un emprunt sans hypothèque à 3,25 % de la Caisse des dépôts et consignations (70 000 fr.). M. Bour a insisté sur l'inspiration chrétienne de l'œuvre accomplie. De fait, un des plus actifs promoteurs de cette œuvre fut M. l'abbé Runner, aujourd'hui curé de Saint-Pierre de Neuilly, hier curé de Saint-Marthe des Quatre-Chemins. Quelques paroles de lui et de son successeur, M. l'abbé Heymann, furent fort applaudies, ainsi qu'une émouvante allocution de S. Em. le cardinal Amette. L'archevêque de Paris évoqua le souvenir de Léon XIII et de son Encyclique Rerum Novarum, rattachant au grand mouvement de générosité déterminé par cette Encyclique. L'œuvre qu'il allait bénir. De nombreuses personnalités parisiennes étaient jointes aux administrateurs et aux actionnaires de la Société pour recevoir le cardinal. citations toute la Lettre sur le Sillon, où Pie X condamne la méthode de la pratique qui distingue deux hommes dans le sillonisme, et « la promiscuité avec des hérétiques et de incroyants ». Le Pape impose d'autorité aux Sillons qui voudront subsister le titre de Sillons catholiques. Après cette abondance de citations, l'enseignement pontifical apparaît avec une clarté lumineuse et, comme dans nos précédents articles, on voit que la concordance entre l'enseignement de Léon XIII et celui de Pie X, quoi qu'on en puisse dire, est certaine. Puisque ce sont les incidents allemands qui ont été l'occasion de ces lignes, ajoutons cette observation importante que s'il y a, au delà du Rhin, deux méthodes différentes dans la constitution des Syndicats ouvriers, la méthode de Berlin, qui est purisme catholique, et celle de Cologne, qui est interconfessionnelle, ni l'une ni l'autre ne sont neutres. Les Syndicats chrétiens des pays rhénans, qui sont une puissance, ne sont pas neutres. Composés de quatre cinquièmes de catholiques, et de un cinquième de protestants croyants, ils déclarent s'opposer aux Syndicats socialistes ou sont venues se fonder les masses des ouvriers protestants sans croyance, et veulent être fondés sur les principes chrétiens. C'est pour cela que le Pape ne les condamne pas absolument, comme il condamne les organisations purement neutres. Mais il en détourne et déclare hautement, toutes les fois qu'il en a l'occasion, qu'il leur préfère les Syndicats catholiques, parce que, selon les expressions de la note officielle rédigée par Mgr Heiner, « les Syndicats interconfessionnels qui sont permis dans la pratique, que le Pape n'a pas encore condamnés jusqu'ici, cependant peuvent constituer un danger pour les membres catholiques, en tant qu'ils font abstraction des principes catholiques et de l'autorité ecclésiastique ». Ce péril est évident, et quelque trouble qu'elles causent, quelque opposition qu'elles rencontrent, les directions pontificales, en Allemagne aujourd'hui comme hier en France, sont d'une sagesse supérieure. Ce n'est du reste pas la question allemande que nous présidéons traiter, mais au moment où tant d'espérances sont venues vers les graves questions sociales et où tant de zèle commencent à être déployés en France pour la fondation des œuvres sociales, nous croyons qu'il est nécessaire de bien préciser la situation. Il est sans doute plus difficile ordinairement de fonder une œuvre purement catholique, mais il est préférable de marcher lentement, de n'atteindre qu'un petit nombre d'abord et de se donner plus de peine, que de faire une œuvre destinée à l'avortement. Or — les plus complémentaires le reconnaissent aujourd'hui — seules les œuvres homogènes ont l'avenir devant elles. Et si l'on fait entre catholiques une œuvre homogène, il est de toute loyauté et de toute sagesse de la faire nettement catholique, en l'appuyant ouvertement sur les principes catholiques. Un cœur vraiment chrétien ne peut pas en faire une œuvre d'apostolat. Que Jeanne d'Arc et saint Michel balayent puissamment de la surface du territoire français ce vieux préjugé que la religion est réservée à la vie individuelle et au foyer domestique. Cette erreur nous a fait un mal incalculable. O âmes généreuses qui vous sentez portées aux œuvres sociales, ne séparez donc pas le zèle social du zèle religieux. Fondez, fondez. Mais faites des œuvres catholiques, où votre cœur de catholique aura la pleine consolation de l'expansion de sa foi et où ceux que vous grouperez trouveront consolation et réconfort pour le leur. FRANC.

PRINCIPES D'ACTION SOCIALE. Confessionnalité des œuvres

L'évidente leçon qui ressortait de la comparaison de deux dépêches du Vatican adressées récemment aux œuvres ouvrières de Berlin et de Francfort a très vivement impressionné en Allemagne. Aux œuvres de Berlin placées sur le terrain ouvertement catholique, le Pape envoyait une approbation et une recommandation. A celles de Francfort, en relation avec les Syndicats interconfessionnels de Cologne, il ne donnait qu'une simple bénédiction. Dans une note de caractère nettement officieux, Mgr Heiner a expliqué depuis quelle crainte, trop fondée, hélas ! est la cause de cette différence profonde de conduite. Il est bon à cette occasion de rappeler les enseignements des Papes, très nets sur ce sujet. Appelé par les circonstances et par l'inspiration de son zèle pour la conquête des âmes à s'occuper des questions sociales dès le début de son pontificat, Léon XIII, dans l'Encyclique Quod apostolici muneris (1878), dans les allocutions aux ouvriers français pèlerins (1885, 1888, 1889) avait tenu un langage très affectueux pour les classes laborieuses, il avait reconnu la nécessité de l'intervention de l'Etat dans une sage mesure, et le droit des ouvriers à défendre leurs légitimes intérêts, mais il leur recommandait l'acceptation de leur condition et de la loi du travail ; aux patrons et aux ouvriers, il recommandait avec insistance la nécessité d'observer la justice, la charité, la douceur, et, en chacune de ces circonstances, il proclamait la nécessité du « retour aux principes chrétiens ». Par cette insistance, le Pontife montrait bien quel devait être le caractère des corporations dont il désirait voir le rétablissement, et assurément il excluait les organisations antireligieuses ou neutres. Le « retour aux principes chrétiens », dans son esprit, dominait tout. Puis vint, en 1891, l'immortelle Encyclique « sur la condition des ouvriers », monument de doctrine dans lequel Léon XIII, après avoir réproché le socialisme, exposait avec ampleur la part de l'Eglise, de l'Etat et des associations dans la solution si désirable des questions sociales. Il proclamait notamment le droit d'association des ouvriers et artisans, et appelait de ses vœux la réorganisation des corporations ouvrières. L'Encyclique produisit dans le monde une grande impression. Malheureusement, en ces matières délicates où on devait prendre le texte et le contexte tout entiers, beaucoup affectèrent de ne lire et de ne commenter que des passages isolés. De là résultèrent de graves erreurs d'interprétation et des discussions passionnées qui décidèrent le Pape, en 1901, à publier l'Encyclique Graves de communi, qui, parut à quelques-uns un recul, et qui n'était qu'une mise au point aussi sage que nécessaire. Relevons-y cette phrase qui résume la question, objet de cet article : « Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui. La condamnation des œuvres neutres ne pouvait être plus formelle. Beaucoup affectèrent de n'avoir pas lu cette déclaration, et des revues, des journaux, des hommes d'œuvre, croyant devoir faire passer avant tout l'idée de pénétration, continuèrent à engager les ouvriers catholiques à s'enrôler dans les œuvres neutres, et parfois dans les œuvres à esprit révolutionnaire. C'est pourquoi Pie X, à peine monté sur le siège de Pierre, dut s'expliquer nettement et fréquemment sur ce point si grave. Le 9 mars 1904, il recommande au comte Medolago Albani, président de l'œuvre italienne des Congrès, de mettre « tout en œuvre pour éloigner ses membres de ces institutions neutres qui, destinées en apparence à la protection de l'ouvrier, ont un autre but que le but principal de procurer le vrai bien moral et économique des individus et des familles ». En 1910, il écrit à la Fédération italienne des caisses rurales et à M. Louis Durand, président de l'Union des caisses rurales de France, deux lettres parallèles qui se résument dans l'éloge adressé aux procédés d'action sociale qui « s'écartent résolument du pernicieux principe de la neutralité religieuse et revêtent un caractère catholique plein de précision et de netteté, dans une union disciplinée ». En même temps, le Pape donnait à l'Union économique-sociale des catholiques italiens la règle expresse suivante : « Que la non erubescit Evangelium (je ne rougis pas de l'Evangile), soit imprimé en grands et ineffaçables caractères sur le drapeau de toutes les institutions catholiques et qu'une profession chrétienne, ouverte et franche, forme leur devise glorieuse et la synthèse lumineuse du caractère qui les informe et les dirige. Pour être complet, il faut ajouter à ce

ROME

De notre correspondant particulier, le 16 juin. François-Joseph et Pie X. L'empereur François-Joseph a officiellement informé le Saint-Père qu'il invite le cardinal Van Rossum, légat pontifical, au Congrès eucharistique de Vienne, à accepter l'hospitalité au palais impérial de la Hofburg, durant son séjour en Autriche. Le couronnement de Notre-Dame de Betharram. Le Saint-Père a fait exécuter spécialement deux couronnes en or, ornées de pierres précieuses, pour la Vierge et l'Enfant-Jésus, vénérés dans le sanctuaire de Betharram. Le P. Bourdenne, missionnaire de Betharram, portera le don pontifical avec une lettre à Monseigneur de Bayonne, dans laquelle le Pape le charge de procéder en son nom au couronnement. Audiences. Ce matin, comme les jours précédents, ont eu lieu de nombreuses audiences, notamment celle d'un groupe de vingt-deux religieuses qui ont obtenu le diplôme d'infirmières au dispensaire-école pontifical de Saint-Joseph. Cinq autres religieuses de l'Immaculée-Conception, munies de ce diplôme dans la même session, étaient parties la veille pour Tripoli. En entrant dans la salle où M. Hortzog, supérieur de la Procure de Saint-Sulpice, lui présente les nouvelles diplômées, Pie X déclare en souriant qu'il était déjà au courant des résultats très satisfaisants de l'examen; onze candidates en effet avaient obtenu le maximum de points. Mgr Gonan, archevêque de Port-au-Prince (Haïti), descendu au Séminaire français, a été reçu hier par le Pape. Mgr Grellier, évêque de Laval, est attendu au Séminaire français. Les œuvres paroissiales de Sainte-Marie-Majeure au Vatican. Les membres des œuvres de la paroisse de Sainte-Marie Majeure, six cents personnes environ, se sont réunis dans la salle du Consistoire. Dans son allocution, principalement consacrée aux devoirs de la charité mutuelle, Pie X dit au curé : « C'est une petite partie de votre troupeau que vous me présentez, mais elle est composée de ceux qui comprennent leur devoir, qui est de coopérer à votre action par l'apostolat; il n'est donc pas nécessaire que je vous presse de pratiquer la vie chrétienne, continuez-le en s'adressant à l'assistance; vous êtes si convaincus de sa grandeur et de sa beauté que vous tâchez d'y amener les autres. » Après avoir montré comment cette charité devait s'exercer au sein de chaque famille, le Pape insista sur le prix inestimable d'une bonne parole, d'un procédé aimable qui peuvent ramener au Christ des âmes égarées : « Ayez soin, dans toutes vos œuvres de zèle, de respecter vos adversaires, car s'ils combattent la religion, c'est en partie que nous nous rencontrons; si leur cœur s'adoucisse par la parole de charité paternelle, ou parce que, l'ayant reçue, ils l'ont malheureusement oubliée. » LA MÉDAILLE PONTIFICALE DE 1912. La médaille pontificale qui sera frappée cette année à l'occasion de la fête des Saints Apôtres est consacrée au souvenir de l'Institut biblique; Studia Scripturae Sacrae Praeceptorum. D'un côté, le portrait du Pape avec l'inscription Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut biblique, dont le nom est gravé sur l'inscription. Plus, Pro, Magis, an. IX. de l'autre, une vignette avec deux grappes de raisin, symbole des deux Testaments. Sur un rocher est assis Moïse, les tables de la Loi dans la main gauche, tandis que la croix présente la vigne à saint Pierre; du fond s'élève un filet d'eau qui arrose la vigne. Saint Pierre indique du doigt l'Institut